

Protocole d'accord « assureurs/organismes sociaux » – PAOS

Code produit : PAOS

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 0

Eligible DDA : non

Public : gestionnaires sinistres
corporels automobiles

Prérequis :

aucun

Objectif

- mettre en œuvre les règles spécifiques du protocole d'accord « assureurs/organismes sociaux »

Programme de la formation

1-Protocole d'accord

- Organismes signataires
- Objet
- Plan du protocole
- Rôle

2-Informations réciproques Détermination des droits des caisses

- Recevabilité des recours
- Assureur gestionnaire
 - Définition
 - Détermination
- Détermination des responsabilités
- Détermination de l'assiette de recours
- Liquidation du recours des caisses
 - Production de créances
 - Demande par l'assureur
 - Production par la caisse
 - Délais

- Créance provisoire
- Règlement par l'assureur
 - Délais
 - Montant de l'indemnité forfaitaire
 - Caractère définitif du règlement

3-Gestion des contestations

- Procédure d'escalade
- Procédure de conciliation

4-Etude des annexes du barème

5-Etude de cas pratiques

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.